



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue
le lundi 12 mars 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén./sec.-trés.
--------	------------------	----------------------

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 32 et vérifie le
quorum.

2012-03-056
5666

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à
l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre
du jour soit ainsi accepté.

2012-03-057
5666

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à
l'unanimité, d'accepter tels quels le procès-verbal de la session ordinaire
tenue le 13 février et la session spéciale le 29 février 2012.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des
questions.

2012-03-058
5666

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 29 février
2012.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 4 005 m³, moyenne : 138 m³/jr
Les Buissons : 11 210 m³, moyenne : 387 m³/jr
Station de recherche : 01-02-2012 au 01-03-2012 0,7 m³
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 14 et 28 février 2012
Incendie : aucun
Premiers répondants : 6 et 26 février 2012
Formation : aucune

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : aucun

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2012-03-059
5667

CORRESPONDANCE:

Reçue :

* M. Frédéric Guay, sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales -12-01-16- confirmation que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le Règlement 307-11 décrétant un emprunt de 503 328 \$ au village de Pointe-aux-Outardes.

* M. Denis Fontaine, Commission de la représentation électorale du Québec -12-03-02- confirmation que le village de Pointe-aux-Outardes peut procéder à la reconduction de sa division en districts électoraux conformément aux dispositions des articles 40.1 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Expédiée :

* Mme Patricia Huet, directrice générale, M.R.C. de Manicouagan -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-029 selon laquelle le conseil adopte le Règlement 310-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 298-2009.

* Mme Marie-Claude Léveillé, directrice adjointe, Polyvalente Serge-Bouchard -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-035 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes fait un don de 100 \$ pour le Gala Méritas 2012.

* M. Jean-Yves Bouchard, Daniel Arbour & Associés -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-036 selon laquelle le conseil accepte l'offre de services d'assurances urbanisme-aménagement pour l'année 2012, au coût de 4 900 \$, plus taxes.

* M. Marcel Perreault, directeur, Fourrière municipale Le Chapitou -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-038 selon laquelle le conseil autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente 2012 avec la fourrière municipale Le Chapitou.

* M. Patrick Pelletier, Imagexpert -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-042 selon laquelle le conseil accepte l'offre d'Imagexpert concernant la programmation, l'ajout de nouvelles fonctions et la formation pour l'ajout de photos et de textes sur le site Web de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, au coût de 800 \$, plus taxes.

* M. Jacques Drouin, directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-043 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

* Mme Nicole Paquet, directrice, ministère de la Famille et des Aînés -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-044 selon laquelle le conseil autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente « Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés ».





Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- * M. Michel Bérubé, directeur de la Côte-Nord, ministère des Transports du Québec -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-045 selon laquelle le conseil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
 - * M. David Thériault, Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres inc. -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-046 selon laquelle le conseil mandate le Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, pour réaliser des travaux de relevé, description technique du lot et de la servitude à acquérir et la préparation de la demande à la CPTAQ, concernant le nouveau puits d'eau potable dans le secteur de Pointe-aux-Outardes, au coût de 2 150 \$, plus taxes.
 - * M. Jean-Paul Le Guilcher, Club BC Manicouagan -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-048 selon laquelle le conseil permet au Club BC Manicouagan de pratiquer leur activité d'avions téléguidés sur la parcelle de terrain appartenant à la Scierie Abitibi Consolidated Inc. (Résolu) et selon certaines conditions.
 - * M. Marco Freitas, ingénieur, Dessau -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-049 selon laquelle le conseil mandate la firme Dessau pour la préparation des plans et devis afin de réaliser des travaux de stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes, au coût de 174 000 \$, plus taxes.
 - * Mme Julie Tremblay, 165, rue Labrie -12-03-05- envoi de la résolution numéro 2012-02-052 selon laquelle le conseil accepte sa demande pour un usage conditionnel à la condition que les critères ou conditions applicables au remplacement d'un usage industriel autrefois pratiqué dans les zones 70-C et 60-A respectent les critères d'approbation prévus à l'article 4.8.3 du Règlement sur les usages conditionnels 298-2009.
- Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2012-03-060
5668

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 12-03-2012.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Le conseiller Patric Frigon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 312-12 modifiant le Règlement concernant la réglementation du service d'aqueduc 202-94 afin d'intégrer les nouvelles exigences gouvernementales sur l'utilisation de l'eau potable.

Il est également résolu d'avoir une dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

AVIS DE
MOTION



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

AVIS DE
MOTION

La conseillère Chantal de Verteuil donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 313-12 modifiant le Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable 2002-99 (238-98) afin d'intégrer les nouvelles exigences gouvernementales sur l'utilisation de l'eau potable.

Il est également résolu d'avoir une dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2012-03-61
5669

DEMANDE DE PAIEMENT #2 – REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE SUR LA RUE DAVID

CONSIDÉRANT

la demande de paiement #2 de l'entrepreneur Les Carrières Bob-Son inc. pour les travaux effectués en date du 21 novembre 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David;

CONSIDÉRANT QUE

le montant, avec une retenue de 5 % du coût des travaux, est de 33 800,78 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE

M. Julien Camiré, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #2 de l'entrepreneur Les Carrières Bob-Son inc., pour les travaux terminés au 21 novembre 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David. Le montant à payer avec une retenue de 5 % du coût des travaux est de 33 800,78 \$, taxes incluses.

2012-03-062
5669

DEMANDE DE PAIEMENT #1 – REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC DE L'ÉCOLE AU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT

la demande de paiement #1 de l'entrepreneur Entreprises R. & G. St-Laurent inc. pour les travaux effectués en date du 15 décembre 2011 concernant le remplacement de l'aqueduc de l'école au Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE

le montant à payer, avec une retenue de 5 % du coût des travaux, est de 49 633,69 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE

M. Julien Camiré, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #1 de l'entrepreneur Entreprises R. & G. St-Laurent inc., pour les travaux terminés au 15 décembre 2011 concernant le remplacement de l'aqueduc de l'école au centre des loisirs. Le montant à payer, avec une retenue de 5 % du coût des travaux, est de 49 633,69 \$, taxes incluses.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

TOURNÉE DE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Équipe de Solidarité rurale du Québec effectue une tournée du Québec rural;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre régionale aura lieu à Baie-Trinité, le 14 mars 2012, à 19 h afin de partager sur le document de consultation sur l'avenir du monde rural et le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire à participer à la rencontre de l'Équipe de Solidarité rurale du Québec qui aura lieu à Baie-Trinité, le 14 mars, à 19 h.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette rencontre.

2012-03-064
5670

SOUPER ANNUEL – PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes organise un souper annuel pour aider à son financement;

CONSIDÉRANT QU' il est important qu'il y ait des représentants de la municipalité présents à ce souper bénéfice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser MM André Lepage, Patric Frigon, Julien Normand et Mme Isabelle Imbeault à assister au souper bénéfice du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, le 28 avril prochain, au coût de 375 \$, au Manoir de Baie-Comeau.

2012-03-065
5670

FORMATION – JOIE DE VIVRE ET ENTRAIDE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Kathleen Brisbois, coordonnatrice en loisir, à s'inscrire à la formation « Joie de vivre et entraide en milieu communautaire » du Centre de bénévolat de Manicouagan, qui aura lieu le 16 avril prochain, au coût de 5 \$.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2012-03-066
5670

POLYVALENTE DES BAIES – GALA MÉRITAS 2012

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ au « Gala Méritas » de la polyvalente des Baies tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- amélioration significative au plan académique;
- qui s'implique dans le milieu scolaire.

2012-03-067
5670

FORMATION – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LE PROGRAMME « ICI ON RECYCLE »

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage et Mme Chantal de Verteuil, à assister à la formation concernant la gestion des matières résiduelles et le programme Ici on recycle!, du Conseil régional de l'environnement de

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



la Côte-Nord en partenariat avec Recyc-Québec et en collaboration avec la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka et la SADC Manicouagan, qui aura lieu le 16 mars prochain, à Baie-Comeau.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2012-03-068
5671

PROLONGEMENT DE LA ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE la route 138, direction est jusqu'à Sept-Îles, fait déjà partie du Réseau routier national;

CONSIDÉRANT QU' un tel statut lui confère les critères la rendant éligible à l'aide financière provenant du gouvernement du Canada pour sa construction et sa réfection, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QU' au moins à deux reprises, soit en 2005 et en 2011, la Conférence régionale des élus de la Côte-nord (CRECN) a demandé au gouvernement du Québec de faire le nécessaire auprès du gouvernement du Canada pour que la section de la route 138, à l'Est de Sept-Îles, soit jusqu'à son extrémité construite jusqu'à Natashquan soit aussi reconnue comme faisant partie du Réseau routier national;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de la DRECQ n'ont pas été retenues par le gouvernement du Québec pour des raisons qui ne lui ont pas été précisées;

CONSIDÉRANT QUE les coûts importants que doit financer le gouvernement du Québec pour l'entretien, la réfection et la mise à niveau de ce tronçon de la route 138 sur une distance d'environ 400 km;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan Nord, le gouvernement du Québec a annoncé les travaux visant à prolonger la route 138, en direction est jusqu'à Blanc-Sablon, projet estimé à 250 millions \$;

CONSIDÉRANT QU' une partie de ces travaux est présentement en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon est une priorité retenue unanimement par tous les membres de la CRECN;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la route 138 permettrait de désenclaver les municipalités de l'Est de la Côte-Nord, ce qui permettrait à la population concernée un accès à l'ensemble du réseau routier canadien, ainsi que le libre mouvement des personnes et des biens à un coût raisonnable, de même qu'il permettrait un accès aux soins de santé dispensés dans les centres hospitaliers régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon permettrait l'accès au territoire de la Côte-Nord et à l'ensemble du réseau routier pan-canadien à la population de Terre-Neuve et du Labrador, soit une population d'environ 500 000 personnes, en plus de représenter un produit d'appel important pour les milliers de touristes qui visitent cette partie du Canada;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT

l'ensemble des autres motifs et considérations retenus par le gouvernement du Québec, tel qu'annoncé dans sa décision de procéder au prolongement de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE

la désignation de la route 138 entre Sept-Îles et Blanc-Sablon comme faisant partie du Réseau routier national allègerait de façon importante le fardeau financier imposé au gouvernement du Québec pour le financement de ces importants travaux, en plus qu'elle permettrait d'accélérer les échéanciers prévus pour leur réalisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité,

QUE

le Village de Pointe-aux-Outardes demande au gouvernement du Québec de faire le nécessaire, afin que la route 138, à l'Est de Sept-Îles, autant sur le parcours déjà construit que sur celui faisant l'objet du projet de son prolongement jusqu'à Blanc-Sablon, soit reconnue comme faisant partie du Réseau routier national;

QUE

copie de la présente résolution soit acheminée au ministre fédéral des Transports, l'Honorable Denis Lebel, afin qu'il puisse être informé de la démarche du Village de Pointe-aux-Outardes, accompagnée d'une lettre du Maire;

QUE

copie de cette résolution soit acheminée à :

- La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord;
- M. Jonathan Genest-Jourdain, député de Manicouagan;
- Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis;
- M. Serge Simard, ministre délégué au Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de la Côte-Nord;
- M. Clément Gignac, ministre des Ressource naturelles et de la Faune;
- M. Pierre Moreau, ministre des Transports;
- Aux maires et mairesses de toutes les municipalités de la Côte-Nord.

2012-03-069
5672

RESERVATION CHAPITEAUX – FÊTE NATIONALE À POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE

pour la journée familiale, dans le cadre de la fête nationale 2012, la municipalité désire louer un chapiteau et 3 jeux gonflables auprès de la compagnie Les Chapiteaux Roy inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder à la location d'un chapiteau et de 3 jeux gonflables, dans le cadre de la fête nationale 2012, à Pointe-aux-Outardes, auprès de la compagnie Les Chapiteaux Roy inc. et ce, au coût de 3 300 \$, plus taxes.

Il est également résolu de faire un chèque de 1650 \$, plus taxes, pour la réservation et le reste du montant sera payé à la livraison, soit le 24 juin 2012.

2012-03-070
5672

FEUILLET PAROISSIAL – IMPRIMERIE LIMOLOU INC.

CONSIDÉRANT

la contribution financière municipale pour la parution d'une annonce publicitaire dans le

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



feuillet paroissial des paroisses de Pointe-aux-Outardes et Les Buissons;

CONSIDÉRANT QUE

le coût de l'espace publicitaire accordé est de 166,71 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial au montant de 166,71 \$, taxes incluses.

2012-03-071
5673

RENDEZ-VOUS RÉGIONAL DE LA GRANDE ENTREPRISE

CONSIDÉRANT

l'invitation de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord à la deuxième édition du Rendez-vous régional de la grande entreprise qui se tiendra à Sept-Îles, les 12 et 13 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE

c'est une occasion privilégiée de réunir les représentants de la grande entreprise et les leaders politiques et économiques de la Côte-Nord, afin de favoriser la maximisation des retombées économiques sur la Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, à participer à la deuxième édition du Rendez-vous régional de la grande entreprise qui se tiendra à Sept-Îles, les 12 et 13 avril 2012.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette rencontre.

2012-03-072
5673

FORUM DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT

l'invitation de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord au premier Forum des élus de la Côte-Nord qui se tiendra à Baie-Comeau, les 6 et 7 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE

cette rencontre vise à réunir l'ensemble des maires, mairesses, chefs et préfets, les présidents des commissions scolaires et les députés de la Côte-Nord à travers une série de conférences, d'ateliers et de discussions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, à participer au premier Forum des élus de la Côte-Nord qui aura lieu à Baie-Comeau, les 6 et 7 juin 2012.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette rencontre.

2012-03-073
5673

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2012

CONSIDÉRANT QUE

la fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT QUE

la fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE

la population de la municipalité de Pointe-aux-Outardes souligne chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

la programmation locale de la fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Il est également résolu de mandater Mme Kathleen Brisbois, coordonnatrice en loisirs, à présenter une demande d'aide financière auprès du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, dans le cadre de la fête nationale à Pointe-aux-Outardes.

2012-03-074
5674

PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE PROJETÉE DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT QUE

le MDDEP, de concert avec le ministère de Pêches et Océans Canada et des intervenants régionaux, envisagent de constituer une réserve aquatique projetée sur le territoire de la MRC de Manicouagan ;

CONSIDÉRANT QUE

ladite réserve aquatique projetée touche le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE

ladite réserve aquatique projetée, s'étend aussi sur le territoire marin des municipalités de Ragueneau, de Chute-aux-Outardes, de Pointe-Lebel, de la communauté innue de Pessamit et du Territoire non organisé (TNO) aquatique de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil des Innus de Pessamit et les municipalités de Ragueneau, de Chute-aux-Outardes, de Pointe-aux-Outardes et de Pointe-Lebel ont adopté en 2009 des résolutions donnant leur accord à la mise en place d'un statut de protection pour le territoire concerné par la réserve aquatique projetée;

CONSIDÉRANT QUE

les caractéristiques du territoire concerné par la réserve aquatique projetée représentent un intérêt particulier pour la communauté régionale sur les plans

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT QUE

écologique, pédagogique et touristique ;
les activités interdites sur le territoire de la
réserve aquatique projetée ne représentent
pas un frein majeur au développement
récréotouristique, mais il représente un pilier
socioéconomique important pour la
municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE

le projet propose un mode de gestion avec
les partenaires du milieu et la création d'un
mécanisme d'harmonisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de
Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-
Outardes :

- Appuie la mise en place d'une réserve aquatique projetée dans
le secteur de la péninsule Manicouagan ;
- Signifie son intérêt à contribuer au processus menant à sa mise
en place.

2012-03-075
5675

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE

depuis l'entrée en vigueur de la loi numéro
112, intitulée « Loi sur la sécurité incendie »,
la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a
collaboré avec la MRC de Manicouagan à
l'élaboration d'un schéma de couverture de
risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE

le ministre de la Sécurité publique a adressé
à la MRC un avis recommandant d'établir un
schéma de couverture de risques à compter
du 1^{er} septembre 2002 pour l'ensemble des
territoires;

CONSIDÉRANT QU'

un délai supplémentaire a été accordé à la
MRC et fixé au 1^{er} mars 2005;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC a soumis le document à la
population aux fins de consultation publique
le 6 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE

des modifications ont été apportées au
projet de schéma de couverture de risques
en sécurité incendie par la MRC, le comité
technique et le ministère afin de s'assurer
que le document soit conforme aux attentes
gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC doit soumettre ledit projet de
schéma au ministre afin de s'assurer de sa
conformité aux orientations édictées en
vertu de l'article 137 de la « Loi sur la
sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE

conformément à l'article 20 de la « Loi sur la
sécurité incendie », le projet de schéma doit
être accompagné d'une résolution de
chaque municipalité locale qui a participé à
son élaboration.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault,
et résolu à l'unanimité,

QUE

le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- QUE** le conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan;
- QUE** le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;
- QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Manicouagan et au ministre de la Sécurité publique.

2012-03-076
5676

CONGRÈS 2012 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au congrès 2012 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 6, 7 et 8 juin 2012, à Québec, au coût de 450 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2012-03-077
5676

SÛRETÉ DU QUÉBEC – FORUM RÉGIONAL DES ÉLUS DE LA CÔTE- NORD

CONSIDÉRANT QUE l'invitation de la Sûreté du Québec au Forum régional des élus de la Côte-Nord se tiendra à Baie-Comeau, les 2 et 3 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre se veut une opportunité d'échanger sur des préoccupations communes telles : les mesures d'urgence, le récréotouristique, les stupéfiants et les informations quant aux réalités régionales et locales qui sont vécues afin de permettre d'avoir une compréhension commune des enjeux de sécurité publique de notre région.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage et Mme Chantal de Verteuil à participer au Forum des élus de la Côte-Nord de la Sûreté du Québec qui aura lieu à Baie-Comeau, les 2 et 3 mai 2012, au coût de 100 \$.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette rencontre.

2012-03-078
5676

FORMATION – GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister à la formation « La gestion des lacs et des cours d'eau » de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 12 et 13 avril 2012, à Sainte-Marie-de-Beauce.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2012-03-079
5676

SOUTIEN FINANCIER – LES SEMENCES ÉLITE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Village de Pointe-aux-Outardes désire

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



continuer de soutenir l'organisme à but non lucratif « Les Semences Élite du Québec » dans son plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE

cette aide permet le maintien et la création d'emplois, l'amélioration des équipements et des serres, la maximisation du potentiel de développement du site;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité est déjà partenaire dans cet organisme à but non lucratif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que le Village de Pointe-aux-Outardes remette sa contribution de 25 000 \$, pour la quatrième année consécutive, aux Semences Élite du Québec pour :

- compléter leur plan de redressement financier,
- réinvestir afin d'améliorer ses équipements et du même souffle, sa productivité,
- investir dans les serres pour améliorer la production de mini tubercules pour ses besoins et pour les différents marchés d'exportation,
- maximiser le potentiel de développement du site,
- maintenir et créer des emplois.

Tel que convenu dans le protocole d'entente qui a été signé, en 2009, avec les Semences Élite du Québec.

Il est également résolu de prendre, cette année, un montant de 25 000 \$ dans le Fonds Touloustouc pour le remettre aux Semences Élite du Québec.

2012-03-080
5677

REMBOURSEMENT - LOCATION IPHONE

CONSIDÉRANT QUE

le maire est appelé à assister à diverses rencontres et comités pour représenter la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

le maire a procédé à la location d'un Iphone afin d'être rejoint en tout temps par la municipalité, les ministères ou pour des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE

le coût de location du Iphone est de 58 \$ par mois, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à la majorité, que la Municipalité rembourse à M. André Lepage, maire, un montant de 58 \$ par mois, plus taxes, pour la location de son Iphone, afin d'être rejoint en tout temps par la municipalité.

La conseillère Isabelle Imbeault inscrit sa dissidence.

2012-03-081
5677

FIXER DATE – DÉROGATION MINEURE 38, RUE BILODEAU

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de fixer au 10 avril 2012, à 19 h, la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-01, dont la propriété est situé au 38, rue Bilodeau.

2012-03-082
5677

ENTRETIEN DU PONT COUVERT – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE

les culées du Pont Émile-Lapointe sont sous la responsabilité du ministère des



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QU'

Transports du Québec;
une demande d'inspection de la charpente
et du pont couvert a été demandée par la
municipalité en avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE

les accès au pont couvert sont de plus en
plus profonds.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de
Verteuil, et résolu à l'unanimité, de demander au ministère des Transport
du Québec de faire les vérifications et les corrections nécessaires pour
améliorer les accès au pont couvert Émile-Lapointe.

2012-03-083
5678

ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT

l'aménagement d'une aire multi-usages à
l'entrée de la municipalité de Pointe-aux-
Outardes;

CONSIDÉRANT QU'

un stationnement a été aménagé et qu'on
peut y accéder par le chemin Principal qui
est sous la responsabilité du ministère des
Transports du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et
résolu à l'unanimité, de demander au ministère des Transports du
Québec d'installer la signalisation et l'éclairage adéquats pour cet
aménagement.

2012-03-084
5678

CERTIFICAT D'AUTORISATION – MESURES COMPENSATOIRES

CONSIDÉRANT

l'avis d'infraction reçu du Ministère du
développement durable, de l'Environnement
et des Parcs pour avoir exécuté des travaux
dans un marécage sans avoir obtenu au
préalable un certificat d'autorisation du
ministre;

CONSIDÉRANT QUE

le ministre nous demande soit la
restauration des milieux humides détruits,
soit la compensation des milieux humides
détruits;

CONSIDÉRANT QUE

le ministre nous demande de lui soumettre
les mesures compensatoires envisagées et
d'avoir un certificat d'autorisation pour
l'aménagement du terrain concerné d'ici le
printemps 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et
résolu à l'unanimité, de mandater Mme Dania Hovington, directrice
générale et secrétaire-trésorière, ou M. Maxime Whissell, inspecteur en
bâtiment et superviseur des travaux publics, pour déposer une demande
d'autorisation après du ministère du Développement durable de
l'Environnement et des Parcs pour l'aménagement du terrain situé à
l'entrée de la municipalité et afin de confirmer l'intention de la municipalité
de procéder à l'acquisition et la caractérisation d'un terrain comportant
des milieux humides similaires aux milieux humides détruits. Il est
également résolu de faire le paiement de 538 \$ pour les frais exigibles
lors du dépôt de la demande d'autorisation auprès du ministre.

2012-03-085
5678

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à
l'unanimité, de nommer M. Julien Normand au titre de maire suppléant
pour la période du 13 mars au 9 mai 2012.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2012-03-086
5679

AFFAIRES NOUVELLES

CONGRÈS ANNUEL 2012 – ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Richard Dallaire, chef pompier, à assister au congrès 2012 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 2 au 5 juin 2012, à Rimouski, au coût de 419,66 \$, taxes incluses.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2012-03-087
5679

TAXES AQUEDUC ET ORDURES – PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT

la demande du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes d'obtenir un remboursement de taxes concernant l'aqueduc et les ordures pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QU'

il gère et entretient, sans frais, le bâtiment sanitaire appartenant à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter de faire un don au montant de 293 \$ concernant les services d'ordures et d'aqueduc, pour l'année 2012, au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

2012-03-088
5679

RÉPARATION – CAMION TONNE

CONSIDÉRANT QUE

les ailes avant du camion tonne sont à changer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 2 ailes avant pour le camion tonne auprès de UAP NAPA et ce, au coût de 240 \$, plus taxes.

2012-03-089
5679

TRAVAUX D'ENTRETIEN – RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER

CONSIDÉRANT QUE

des travaux de nivelage doivent être effectuées sur la partie en gravier de la rue de Baie-Saint-Ludger;

CONSIDÉRANT

le prix soumis par les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. afin de réaliser les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité d'accepter le prix soumis par les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. pour le nivelage sur la partie en gravier de la rue de Baie Saint-Ludger, au coût de 150 \$/heure, pour environ 5 heures par nivelage.

Il est également résolu de faire 3 nivelages sur demande pour un total de 2 250 \$, plus taxes.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

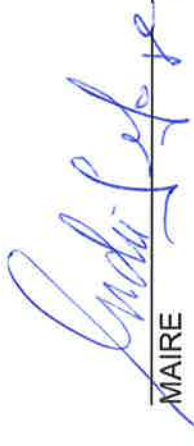
PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

2012-03-090
5680

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 21 h 25.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE